

Conseil d'administration du Jeudi 25 Avril 2024

Délibérations

L'an deux mil vingt- quatre, le Jeudi 25 Avril à 11H, les membres du conseil d'administration de la SEM énergies22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis dans les locaux du SDE22.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2024-01-01	Approbation du Conseil d'administration du 29 Novembre 2023	Approuvé à l'unanimité
2024-01-02	Approbation de l'Avenant N°1 au marché MSO1	Approuvé à l'unanimité
2024-01-03	Mise en place de la carte prestation titres restaurant	Approuvé à l'unanimité
2024-01-04	Achat d'un nouveau véhicule de service	Approuvé à l'unanimité
2024-01-05	Avenant N°1 au contrat de location (Mise à disposition des équipements mobiliers et services compris)	Approuvé
2024-01-06	Régularisation du contrat de travail du technicien travaux et maintenance	Approuvé à l'unanimité
2024-01-07	Validation des participations des actionnaires	Approuvé à l'unanimité
2024-01-08	Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires	Approuvé à l'unanimité
2024-01-09	Changement de représentant au sein de la SAS BMGNV	Approuvé à l'unanimité
2024-01-10	Station de CAUDAN- Obtention du Marché d'exploitation et entretien de maintenance	Approuvé
2024-01-11	TRELEVERN-Création de société	Approuvé à l'unanimité
2024-01-12	Lancement des Marchés études environnementales : projets de TRELEVERN et BREHAND	Approuvé à l'unanimité
2024-01-13	Hôpital Yves LE FOLL Demande d'autorisation de prendre des parts dans une société	Ajourné

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240101-DE

Délibération N°2024-01-01

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administra

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 Novembre 2023, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 Novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 Novembre 2023 mais note un point de vigilance à prendre en considération concernant le point 7, reformulation souhaitée : il faut préciser que c'est une demande de rémunération pour résultat exceptionnel du mandat de la SEM Energies 22 présidente de la SASU BMGNV22.
Le Procès-Verbal N°04-2023 sera par conséquent annulé et remplacé par le Procès-Verbal N°05-2023 mentionnant la reformulation.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
SEM Energies 22
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 022-849120241-20240425-20240102-DE

Délibération N°2024-01-02

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOECHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation de l'avenant N°1 au marché MSO1 (Régul

Afin d'uniformiser la prestation « titres restaurant » allouée aux agents du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, il a été mis en place sous les mêmes conditions des titres restaurant pour les agents de la SEM Energies 22 à compter du 1er Janvier 2024.

La valeur des titres est de 11.50 € par agent et par jour travaillé.

Ces titres restaurants sont délivrés sous forme dématérialisée par l'intermédiaire d'une carte avec une participation de Le Marché subséquent MSO1 pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur toitures ou ombrières a été attribué le 24 Août 2023 à QUENEA Energies Renouvelables-12 Place du champ de foire - 29 270 CARHAIX.

Deux modifications sont apportées par le présent avenant au marché initial:

1-Vu l'augmentation des coûts des matériaux au moment de l'appel d'offres du marché MSO1, les prix maximums engagés dans l'accord cadre ont été dépassés pour les projets sur les installations en intégration en ardoise soient les projets de SAINT-RIEUL et ROSTRENEN.

Ces deux projets ont donc été déclarés économiquement non viables et supprimés par conséquent du marché.

2-Vu les retards dans les démarches administratives et techniques, la durée du marché sera prolongée jusqu'en Janvier 2025.

Ces modifications ont également engendré un surcoût.

Un avenant au marché initial a été donc nécessaire pour prendre en compte les modifications et les nouveaux prix.

Afin de régulariser la signature de l'avenant N°1 au marché initial MSO1, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE l'avenant N°1 au marché initial MSO1

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SEM Energies 22

Pour extrait conforme
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
Dominique RAMARD

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024

- Par affichage le 13/05/2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2024-01-03

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérôme GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Mise en place de la carte de prestation titres restaurant (régularisation)

Afin d'uniformiser la prestation « titres restaurant » allouée aux agents du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, il a été mis en place sous les mêmes conditions des titres restaurant pour les agents de la SEM Energies 22 depuis le 1er Janvier 2024.

La valeur des titres est de 11.50 € par agent et par jour travaillé.

Ces titres restaurants sont délivrés sous forme dématérialisée par l'intermédiaire d'une carte avec une participation de l'employeur à hauteur de 60% et du salarié à hauteur de 40%.

L'employeur bénéficie d'une exonération fiscale et sociale sur la part financée.

Le nombre de titres-restaurant attribué mensuellement pour un agent à temps complet est de 20. Ce nombre est lissé sur 11 mois en tenant compte de la diminution des droits en lien avec les absences au titre des congés annuels.

Le nombre de titres restaurant est diminué des absences des agents, telles que par exemples les congés maladie, congé maternité, congé paternité, autorisations exceptionnelles d'absence, journée de formation dès lors qu'une prise en charge des repas est assurée par l'organisme de formation et présentation d'une note de frais de repas pris lors de déplacement professionnel

(Pas de titres restaurants en Août)

La carte est alimentée à la fin de chaque mois.

Afin de régulariser la mise en place de cette prestation, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-DONNE SON ACCORD pour régulariser la mise en place des titres restaurant

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

SEM Energies 22
Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMIN
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240104-DE

Délibération N°2024-01-04

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Achat d'un nouveau véhicule de service

Vu l'accroissement d'activité de la SEM Energies22 et les nouveaux recrutements, il sera nécessaire d'investir prochainement dans un nouveau véhicule de service.

Ce dernier sera de type utilitaire comme le Kangoo précédemment (Essence / GNV) acheté.

Il sera principalement utilisé par les techniciens pour se rendre aux rendez-vous, sur les chantiers et transporter les différents matériels dont ils ont besoin y compris du matériel volumineux.

Ce véhicule pourra également servir aux autres catégories de personnel (Administratifs.....) pour les besoins liés à leur mission quand le véhicule sera disponible.

Le Président Directeur Général propose l'achat d'un nouveau véhicule (Essence / GNV) et demande un accord de principe afin de pouvoir valider l'achat du futur véhicule dès qu'une proposition commerciale sera correcte.

Le montant de l'achat du véhicule sera communiqué au Conseil d'administration qui suivra l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Donne son accord de principe pour l'achat d'un véhicule de service selon les conditions susvisées.

- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024

- Par affichage le 13/05/2024

SEM Energies 22
Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240105-DE

Délibération N°2024-01-05

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Avenant N°1 au contrat de location (Mise à disposition et services compris)

Depuis le 24 Mai 2022, un contrat de location entre la SEM Energies22 et le SDE22 22 est mis en place pour la prestation suivante :

➤ Location des locaux à hauteur de 10 m2 :

Le bail est fixé à 1 200 € par an.

➤ Une somme forfaitaire est ajoutée au loyer correspondant à la quote-part des charges réglementaires, conformément à la liste fixée par le décret n° 87-713 du 26 août 1987. Les charges récupérables, sommes accessoires au loyer principal, sont exigibles en contrepartie :

- des services rendus liés à l'usage des différents éléments de la chose louée ;
- des dépenses d'entretien courant et des menues réparations sur les éléments d'usage commun de la chose louée ;
- du droit de bail et des impositions qui correspondent à des services dont le locataire profite directement.

Elles sont évaluées au jour de la conclusion du présent contrat, à 20 euros par mois.

Vu l'accroissement d'activité et par conséquent l'évolution des services, il est proposé de faire un avenant à ce contrat afin de modifier la superficie des locaux loués et de compléter, préciser les équipements mobiliers et services mis à disposition (Cf l'avenant en pièce jointe.)

Après la présentation de l'avenant au contrat de location, il est demandé au conseil d'administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- APPROUVE l'avenant au contrat de location selon les conditions présentées dans l'avenant N°1 au bail
- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : les représentants du SDE22 n'ont pas pris part au vote en raison de leur implication dans la décision concernant cette affaire pour le SDE22.

- Pour : 3
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

Tel : 02 95 07 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Pour extrait conforme
Tel : 02 95 07 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240106-DE

Délibération N°2024-01-06

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Régularisation du contrat de travail du technicien travaux

Par délibération du 14 avril 2023, le Conseil d'Administration avait émis un avis favorable au recrutement d'un technicien Photovoltaïque et GNV en Contrat à Durée Déterminé pour laisser le temps au SDE22 d'organiser son service Maintenance entre toutes les entités.

Vu l'accroissement d'activité de la SEM Energies 22, la charge importante de travail à ce poste et n'ayant aucune visibilité dans le temps sur l'organisation du SDE22, il a été décidé de convertir le contrat initialement voté en contrat à durée indéterminée pour les missions de travaux et maintenance.

Afin de régulariser le contrat de travail, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de régulariser le contrat de travail en contrat de travail à durée indéterminée du technicien Photovoltaïque et GNV à compter du 1^{er} Mai 2024.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

Pour extrait conforme

SEM Energies 22
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Dominique RAMARD

Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240107-DE

Délibération N°2024-01-07

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Validation des participations des actionnaires

Il est demandé aux actionnaires de faire états des décisions prises au sein de leur structure suite au vote de l'augmentation de capital au conseil d'administration du 29 Novembre 2023.

La validation des participations ne sera effective qu'après la décision de la caisse des dépôts et consignation qui n'a pas encore statué.

Le Président Directeur Général, Dominique RAMARD fait mention du droit préférentiel de rachat des actions que pourrait exercer le SDE 22 dans le cas où des actionnaires n'augmentent pas en totalité leur participation.

Les actionnaires se sont prononcés comme suit :

N°	Actionnaires	ACTUELLEMENT	%	AUGMENTATION DE CAPITAL
1	Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor 53 boulevard Carnot 22 000 ST BRIEUC	960	60	A déterminer
2	Caisse des Dépôts et des Consignations 56 rue de Lille 75 007 PARIS	240	15	A déterminer
3	Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor 9 rue du Plan 22 440 PLOUFRAGAN	80	5	500
4	Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire 15 avenue de la Jeunesse 44 700 ORVAULT	80	5	420
5	Crédit Mutuel Arkéa 1 rue Louis Lichou 29 480 LE RELECQ KERHUON	80	5	100
6	LE DU INDUSTRIE La Vallée 22 170 CHATELAUDREN	80	5	80
7	STURNO 14 rue des Grèves 50 307 AVRANCHES	80	5	80
	Totaux =====	1 600		A déterminer

SEM Energies 22

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

53 boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot -- 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2024-01-08

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires

En conséquence des décisions adoptées, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés, de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le dix-huit Juin 2024 à 14H au siège du SDE22, 53 Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22000) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau représentant de la Banque des territoires (Régularisation) au conseil d'administration et à l'assemblée Générale en remplacement du membre actuel
- Désignation d'un nouveau représentant permanent du SDE22 à la SEM Energies22 en remplacement d'un membre démissionnaire
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240109-DE

Délibération N°2024-01-09

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Changement de représentant au sein de la SAS BMGNV

Par délibération du 25 Février 2019, le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22 avait désigné Dominique RAMARD et Nicolas LONGY comme représentants de la SEM Energies22 au sein de la SAS Bretagne Mobilité GNV. Nicolas LONGY étant remplacé depuis le 17 Avril 2023 par le Directoire de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, il convient de le remplacer pour la représentation de la SEM Energies 22 au sein de la SAS Bretagne Mobilité GNV.

Il est proposé de nommer Monsieur Vincent LUCAS, Directeur de la SEM Energies 22 comme nouveau représentant de la SAS Bretagne Mobilité GNV en remplacement de Monsieur Nicolas LONGY.

Suite à la proposition du Président Directeur Général de nommer Vincent LUCAS, Directeur de la SEM Energies 22 en tant que représentant au sein de la SAS BMGNV, il est demandé au Conseil d'Administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE la nomination de Vincent LUCAS, directeur de la SEM Energies 22 en tant que représentant au sein de la SAS BMGNV
- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240110-DE

Délibération N°2024-01-10

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaient représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Station de CAUDAN : Obtention du Marché d'exploitation et de maintenance (Régularisation)

Le 03 Janvier 2024, la SASU BMGNV22 a répondu au marché public de la SEM 56 Energies ayant pour objet l'exploitation et l'entretien - maintenance de la station d'avitaillement GNV de CAUDAN.

L'offre de la SASU BMGNV22 a été retenue le 31 Janvier 2024 avec effet au 1^{er} Mars 2024 jusqu'au 31 Décembre 2025.

La contribution financière de la SASU BMGNV22 vers la SEM 56 Energies est une participation variable en fonction des kilogrammes distribués soit 0.25€/kg HT.

Afin de régulariser la signature du marché susvisé, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- APPROUVE la signature du marché susvisé

- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : les représentants de la caisse des dépôts et consignation ainsi que de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire n'ont pas pris part au vote en raison de leur représentation au sein de la SEM 56 Energies.

-Pour : 6

-Contre : 0

-Abstention : 0

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024

- Par affichage le 13/05/2024

SEM Energies 22

Pour extrait conforme
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

Dominique RAMARD

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240111-DE

Délibération N°2024-01-11

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : TRELEVERN : Création de société

La commune de TRELEVERN a sollicité la SEM Energies22 pour l'accompagner dans son projet de centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation collective d'une puissance estimée à 2MWc. La parcelle cadastrée section B143 d'une surface de 27 770m² située au lieu-dit « Kerlézen » à TRELEVERN sur laquelle le projet est prévu, était un centre d'enfouissement technique. Elle est classée comme site dégradé et éligible à accueillir ce projet de centrale au sol.

Le conseil municipal de TRELEVERN ayant validé par délibération le 27 Novembre 2023, la réalisation de ce projet avec l'aide de la SEM ENERGIES 22 et la promesse de bail étant signée depuis le 29 Novembre 2023, il est proposé de créer une société sous forme de SASU appelée « Kerlézen Energie »

Celle-ci aurait pour objet la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation collective allant de la phase de développement jusqu'à la construction dans le cadre d'une quasi-régie. Cette quasi-régie permettra à la SEM de confier un contrat de commande publique à cette filiale « Kerlézen Energie » et de ne pas être soumis aux directives européennes et au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE :

-la création de la société

-le projet des statuts présenté en annexe

-La fixation d'un capital social à hauteur de 1 000€ par la SEM Energies 22 avec la possibilité de mettre en place une convention d'apports en compte courant d'associés au taux légal minimum

-La convention en Compte Courant d'associés

-La nomination de la SEM Energies22 en tant que Présidente de la société « Kerlézen Energie »

- DONNE tous Pouvoirs au Président Directeur Général pour l'accomplissement des formalités

- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024

- Par affichage le 13/05/2024

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD



Le secrétaire de séance

Pierre GOUZI



53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240112-DE

Délibération N°2024-01-12

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Lancement des Marchés d'études environnementales
BREHAND**

Dans le cadre d'accompagnement au développement des projets photovoltaïques et en particulier le développement de centrales au sol sur sites dégradés, la SEM Energies 22 en collaboration avec les communes de TRELEVERN et BREHAND souhaite publier un appel d'offre pour les études environnementales.

Ce marché est organisé en mission déclinées en 3 phases. Les trois phases peuvent être organisées par le candidat de façon concomitante.

- Phase n°1 : la réalisation des inventaires faune et flore avec étude pédologique pour inventaire et délimitation des zones humides potentielles,
- Phase n°2 : l'état initial,
- Phase n° 3 : l'étude d'impact sur l'environnement, et les mesures associées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- AUTORISE le lancement de l'appel à projet pour TRELEVERN

- AUTORISE le lancement de l'appel à projet pour BREHAND

- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024

- Par affichage le 13/05/2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

SEM Energies 22

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général – 22000 Saint-Brieuc

de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD



02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Envoyé en préfecture le 13/05/2024
Reçu en préfecture le 13/05/2024
Publié le
ID : 022-849120241-20240425-20240113-DE

Délibération N°2024-01-13

L'an deux mil vingt-quatre, Le vingt-cinq Avril à 11H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignation,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques,

Etaients représentés :

- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Jérémy GONTHIER (Crédit Mutuel-ARKEA),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Jean-François GADBOIS (Entreprise STURNO),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignation),
- M. Eric LAUNAY (Caisse des dépôts et consignation),
- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22),
- M. David CONNAN (SDE22),
- Mme Jessica CARRIOU (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Julien KOEHLIN (SEM Energies 22),

Absents excusés :

- Mme Karine PAN-PUILLANDRE (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Frédéric LE COZ (Crédit Agricole),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

**Objet : Hôpital Yves LE FOLL Demande d'autorisation de p
société**

Une Centrale photovoltaïque en ombrières est prévue sur le parking du personnel de l'hôpital Yves Le Foll à SAINT-BRIEUC

Le projet porte sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur des structures fixes sur une superficie d'environ 9300 m². Le dimensionnement sera conçu pour des modules photovoltaïques monocristallins bas carbones certifiés antireflets.

La puissance totale minimale de l'installation sera de 1,8 Mwc avec un taux d'autoconsommation de 100%. La centrale sera raccordée en coupure d'artère sur la boucle HTA pour l'autoconsommation sur le réseau de l'hôpital.

La SEM Energies 22 assure d'ores et déjà la Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et souhaiterait entrer au capital de la future société qui sera créée avec un développeur pour assurer les travaux liés à l'installation, l'exploitation et la maintenance de la centrale

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-REPORTE cette décision lors d'un prochain Conseil d'Administration pour avoir plus d'informations concernant le développeur qui sera retenu.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture le 13/05/2024
- Par affichage le 13/05/2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD

Le secrétaire de séance
Pierre GOUZI

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc